



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Direction Interrégionale des services pénitentiaires de l'Outre-Mer
Maison d'arrêt de Saint Pierre (La Réunion)*

Saint-Pierre,

Le 28 août 2013

Décision portant DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret N° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Réunion N° 1705 portant délégation de signature à Monsieur Sully LEBRETON, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Saint Pierre;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09 juillet 2013, nommant Monsieur Sully LEBRETON en qualité de Chef d'Etablissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre

Monsieur Sully LEBRETON en qualité de Chef d'Etablissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre

décide

Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean Alfred BLAIN, secrétaire administratif à la Maison d'arrêt de Saint-Pierre, pour l'exécution des dépenses inscrites au titre III du ministère de la justice, se rapportant au programme n° 107 « administration pénitentiaire » relatives à l'activité des services économiques, dans la limite du seuil de 15 000 €uros HT ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Alfred BLAIN, cette délégation de signature sera exercée par Mme Corine PAYET, adjointe administrative à la Maison d'Arrêt de Saint Pierre.

Le Chef d'Etablissement,
Commandant Pénitentiaire
Sully LEBRETON





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de l'Outre-Mer Maison d'arrêt de Saint Pierre (La Réunion)

Saint-Pierre,

Le 28 août 2013

Décision portant DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret N° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Réunion N° 1705 portant délégation de signature à Monsieur Sully LEBRETON, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Saint Pierre;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09 juillet 2013, nommant Monsieur Sully LEBRETON en qualité de Chef d'Etablissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre

Monsieur Sully LEBRETON en qualité de Chef d'Etablissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre

décide

Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean Alfred BLAIN, pour la commande, l'enregistrement de ces biens en comptabilité et le suivi des inventaires des articles réceptionnés au titre des dépenses inscrites au compte de commerce 912 du ministère de la justice « administration pénitentiaire » se rapportant à l'activité du magasin « cantine ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Alfred BLAIN, cette délégation de signature sera exercée par Mme Corine PAYET, adjointe administrative à la Maison d'Arrêt de Saint Pierre.

Le Chef d'Etablissement
Commandant Pénitentiaire
Sully LEBRETON

